

ACPR

L'IA dans le secteur financier

AMF - L'IA et les acteurs du secteur financier

L'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) constitue l'un des principaux vecteurs de transformation des marchés financiers. De l'automatisation des processus internes à l'analyse avancée des données, en passant par l'émergence de nouveaux outils d'aide à la décision, l'IA modifie en profondeur les modes de fonctionnement des acteurs du secteur financier, tout en soulevant des enjeux majeurs en matière de gouvernance, de gestion des risques et de protection des investisseurs.

Dans ce contexte, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié début février 2026 un communiqué, « **L'intelligence artificielle déjà largement adoptée par les acteurs des marchés financiers** », ainsi qu'une étude complète relative aux usages de l'Intelligence artificielle (IA) par les acteurs des marchés financiers, « **Étude sur l'usage de l'intelligence artificielle par les acteurs des marchés financiers** ». Ces publications s'inscrivent dans le cadre d'une enquête paneuropéenne coordonnée par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et visent à dresser un état des lieux précis des pratiques, des cas d'usage et des perspectives de développement de l'IA dans le secteur financier français.

Les travaux de l'AMF apportent un éclairage essentiel sur le degré de maturité des acteurs, les technologies privilégiées, en particulier l'IA générative, ainsi que sur l'équilibre recherché entre innovation et maîtrise des risques. Ils constituent également un outil de référence pour appréhender les orientations futures de la supervision en matière d'IA, dans un environnement réglementaire européen en pleine structuration.

Principaux constats

À travers ses publications, l'AMF présente les principaux enseignements d'une étude nationale menée par le régulateur sur l'usage de l'IA par les acteurs des marchés financiers en France, dans le cadre d'une enquête paneuropéenne coordonnée par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

Les principaux constats mettent en lumière une adoption très élevée de l'IA. 90 % des acteurs déclarent déjà utiliser l'IA ou prévoient de le faire dans les 12 prochains mois. L'IA générative apparaît comme étant la technologie la plus utilisée.

Parmi les chiffres clés, 54% des cas d'usage déclarés sont déjà en production, surtout dans les grandes entreprises. Une majorité prévoit également une hausse des investissements liés à l'IA au cours des deux prochaines années.

Domaines d'usage

L'usage interne reste dominant, dans 83% des cas, pour des éléments tels que l'automatisation des tâches en vue d'un gain de productivité, la mise en place d'assistants internes, des extractions, des synthèses ou des générations de contenu, des analyses de données de marché ou encore de la conformité réglementaire.

Concernant les usages externes, c'est-à-dire à destination des clients, ils demeurent majoritairement limités. Les chiffres présentés montrent une utilisation dans seulement 17% des cas pour des communications ou des interactions avec les clients. Seulement 1% des usages concernent des outils appliqués directement à la fourniture de services d'investissement.

Les études menées régulateurs mettent également en évidence que la plupart des acteurs s'appuient sur des solutions prêtes à l'emploi de prestataires spécialisés. Il convient également de noter une forte dépendance à l'égard d'un nombre limité de fournisseurs non européens.

Bénéfices et Risques identifiés

Les principaux bénéfices qui ressortent sont la capacité à analyser de grands volumes de données, la réduction des coûts et l'amélioration des processus internes.

Quant aux risques identifiés, les principales préoccupations relevées par les acteurs sont la gouvernance de l'IA, la protection des données, la dépendance excessive à la technologie et le besoin d'une supervision humaine effective. 72% des acteurs interrogés ont d'ailleurs répondu avoir déjà mis en place des politiques de gouvernance relatives à l'IA.

Conséquences pour la supervision

En termes de conséquences pour la supervision, l'AMF considère ces résultats comme des éléments clés pour guider ses priorités de supervision, en mettant l'accent sur la gouvernance de l'IA, la maîtrise des risques et la surveillance de l'évolution des usages des clients, notamment la protection des investisseurs.

Le rapport explore plus en détail certains risques, notamment l'opacité des modèles, les biais algorithmiques, la sécurité des données et les risques systémiques liés à une adoption homogène, ce qui aligne l'étude sur les préoccupations évoquées récemment par l'AMF et l'ESMA quant aux risques techniques et de gouvernance.

Conclusion

Les publications de l'AMF consacrées à l'usage de l'intelligence artificielle par les acteurs des marchés financiers mettent en évidence une transformation déjà bien engagée du secteur. L'IA n'est plus un outil prospectif ou expérimental : elle est désormais largement intégrée aux pratiques opérationnelles, principalement à des fins internes, et constitue un levier stratégique de performance, d'efficacité et d'optimisation des processus.

Cette adoption rapide, portée notamment par l'IA générative, s'accompagne toutefois d'un recours massif à des solutions standardisées proposées par un nombre restreint de prestataires, majoritairement non européens. Cette dépendance technologique, conjuguée à la montée en puissance des usages, soulève des enjeux structurants en matière de souveraineté, de résilience opérationnelle et de maîtrise des risques.

Les bénéfices identifiés, analyse de volumes massifs de données, gains de productivité et réduction des coûts, doivent ainsi être mis en balance avec des risques significatifs, en particulier ceux liés à la gouvernance des systèmes d'IA, à la protection des données, aux biais algorithmiques et à l'opacité des modèles. Le fait qu'une majorité d'acteurs ait déjà engagé des démarches de gouvernance témoigne d'une prise de conscience, mais souligne également la nécessité d'une approche plus homogène et plus mature au sein du secteur.

Dans ce contexte, l'AMF entend s'appuyer sur les enseignements de cette étude pour orienter ses priorités de supervision. L'accent est clairement mis sur le renforcement des dispositifs de gouvernance, l'encadrement des risques liés à l'IA et la vigilance accrue concernant les usages à destination des clients, afin d'assurer un niveau élevé de protection des investisseurs. À plus long terme, ces travaux s'inscrivent dans une dynamique européenne plus large, visant à concilier innovation technologique, stabilité financière et confiance dans les marchés.

Sources :

<https://www.banque-france.fr/fr/interventions-gouverneur/mettre-en-oeuvre-une-surveillance-efficace-de-lia-dans-le-secteur-financier>

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/rapports-etudes-et-analyses/etude-sur-lusage-de-lintelligence-artificielle-par-les-acteurs-des-marches-financiers>